

## Profil de prisonnier politique birman

# Su Su Nway



Age	38 ans
Organisation	LND et International Labor Office
Peine actuelle	8 ans 1/2 (initialement 12 ans 1/2)
Temps déjà effectué en détention	1 an 1/2
Date de condamnation	11 novembre 2008
Lieu de détention	Kale Prison

**« Nous manifestons non seulement pour nous mais aussi pour ceux qui nous frappent et cherchent à nous arrêter, y compris la police. Ceux qui nous violentent vivent aussi dans la peur du lendemain. Ils sont utilisés par le régime. »**

### Su Su Nway, une femme contre le travail forcé

Pour nombre de Birmans, le nom de Su Su Nway évoque le souvenir d'une première victoire contre le régime militaire. En effet, c'est cette toute jeune paysanne qui, la première, a obtenu gain de cause devant les tribunaux dans un procès qui l'opposait à des représentants locaux du régime.

Elle s'était en effet révoltée en 2005 contre une réquisition de travailleurs dans son village, contraints de travailler sans salaire à la rénovation d'une route.

Pacifiste et légaliste, Su Su Nway a invoqué devant le tribunal une loi birmane de 1999, autorisant à se référer à l'International Labor Office en cas de travail forcé manifeste.

Deux représentants de la junte avaient alors écopé de 8 mois de prison.

Il n'en fallait pas plus pour être inscrite sur la liste noire de la junte. Lorsque Su Su Nway prend part aux manifestations contre la hausse des prix en 2007, des militaires en civil lui tendent un véritable guet-apens dont elle ne réchappe que de justesse.

Choquée et fragilisée par une santé délicate, Su Su Nway se cache quelques temps, non sans faire des apparitions régulières: dans la presse où elle est régulièrement interviewée, ou pour rendre hommage par une gerbe de fleurs au journaliste japonais Kenji Nagai, tué par balles en 2007 pour avoir filmé les manifestations de la révolution safran.

C'est lors d'une de ces sorties que Su Su Nway est arrêtée, en novembre 2007, alors qu'elle installait une banderole incitant à la lutte contre le régime devant l'hôtel où résidait un émissaire de l'ONU.

Su Su Nway a donc été emprisonnée, initialement pour 12 ans et 6 mois, puis a vu sa peine réduite à 8 ans et 6 mois. Elle a été transférée à la prison de Kale, loin de ses proches. En septembre 2008, Su Su Nway a entamé une grève de la faim, car on lui refusait la visite mensuelle de sa famille, ce à quoi les autorités ont réagi en la plaçant en cellule d'isolement complet. Sa santé, déjà fragile, s'est considérablement dégradée : elle souffre notamment d'hypertension et d'une grave infection des amygdales. Une brève hospitalisation en mars 2009 ne semble pas y avoir remédié.

### Motifs de condamnation

- Sections 130 (B), 152 and 505 (B), Penal Code.



**888.888 SIGNATURES POUR LA BIRMANIE**

[www.info-birmanie.org](http://www.info-birmanie.org)

[www.fbppn.net](http://www.fbppn.net)

**LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BIRMANIS**

